

Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2014

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Raymond MAIRE, maire.

Membres présents : R. MARECHAL, D. MICHON, D. POBEL, Ph. ROBIN, C. BOULET, R. MAIRE, G. BURDY, M. WIEL, D. GAUDET, P. PONCIN, J.L. STUTZ, J. GAUGE, F. DELLEY, C. CHEVALLET, D. MICHON, C. LESCOUEZEC

Commission consultative : G. LACROIX, K. ARDON, G. THEVENARD

Excusé : C. HUTIN pouvoir donné à G. BURDY

Absente : F. DELLEY

Assistaient également : C. SELLIER, C. JOURNET

Secrétaire de séance : G. TEISSIER

Convocation et affichage : 6 mars 2014

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé - 1 abstention pour absence

Vote des comptes de gestion

Les comptes de gestion établis par le percepteur sont présentés et n'appellent aucune observation de la part des élus.

Le maire précise que les comptes administratifs et comptes de gestion sont en concordance.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

Il donne la parole à l'adjoint aux finances et quitte la salle.

Vote des comptes administratifs et affectation de résultats

P. ROBIN adjoint aux finances présente les résultats.

Les comptes administratifs et les affectations de résultats sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité

Budget principal 2014

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu un fascicule avant le conseil municipal du 20 février dernier. Aucune remarque n'ayant été faite depuis et aucune dotation n'ayant été encore notifiée, le budget est présenté au vote sur la base du livret établi pour le débat d'orientations budgétaires.

La seule modification concerne les subventions aux associations dont la liste a été envoyée aux élus par mail le 11 mars.

Subventions 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, au vu des dossiers de demandes, octroie les subventions suivantes :

ADAPA	560 €	
LA TREFFORTINE	18 852 €	
CANTINE SCOLAIRE	6 000 €	+ valorisation de la mise à disposition du personnel pour environ 13 000 €. A ce sujet, A. Moncel informe que la charge de surveillance incombe à la collectivité et que par conséquent, il faudrait sans doute revoir le montant de la valorisation de la mise à disposition du personnel. Le conseil vote le principe de cette participation qui sera versée en fin d'année scolaire après révision éventuelle du mode de calcul.
AMICALE DES POMPIERS	1 270 €	
FEU D'ARTIFICE	5 000 €	
MUSICOLLINES	7 650 €	
COMITE DE FLEURISSEMENT	3 000 €	
FOOT	1 000 €	
VOYAGES SCOLAIRES		Concerne une intervention de M. LAIROT à 500 €, sera versée sur les mêmes principes qu'habituellement, à savoir 1/3 de la dépense réelle
ASSOCIATION POMPIERS DE COLIGNY	100 €	
TRIATHLON	4 000 €	
PREVENTION ROUTIERE	100 €	

Taux d'imposition

Monsieur le maire rappelle qu'en début de mandat, il avait été décidé de ne pas modifier les taux d'imposition. Il informe donc que le budget a été préparé sans modification de ces taux.

Rappel des taux :

- ✚ 11.15 % taxe d'habitation
- ✚ 13.75 % taxe foncière bâtie
- ✚ 45.40 % taxe foncière non bâtie

Budget d'investissement

Monsieur le Maire propose un vote global mais invite les conseillers à s'exprimer si un investissement doit faire débat.

Monique WEIL prend la parole et demande que le vote du budget principal soit fait à bulletin secret. Accord du Maire.

Elle revient sur la construction du tennis couvert : cet investissement important n'est pas une priorité et ne sera dédié qu'à un seul sport. De plus, les frais de fonctionnement seront totalement supportés par la commune, alors qu'une mutualisation aurait pu être envisagée par l'intermédiaire de la Communauté de Communes qui vient d'ailleurs d'investir plus de 2 millions d'euros dans une salle des sports à St Etienne du Bois. On aurait pu envisager

d'agrandir ou d'aménager la salle des sports actuelle au lieu de construire un nouvel équipement sur Treffort.

Il est rappelé que la CCTER n'a pas compétence pour construire le tennis couvert mais qu'elle participe par l'intermédiaire du fonds de concours pour un montant d'environ 95 000 € ; Ce fonds de concours devra être utilisé avant 2015, aucune certitude quant à son renouvellement n'a été obtenue. Le tennis couvert sera une salle communale qui sera mis à la disposition de toutes les associations communales. Les créneaux horaires pour l'utilisation seront fixés par la municipalité au vu des besoins. Le club-house sera également mutualisé, ce qui permettra d'avoir un local d'accueil lors de manifestations sportives. Cet équipement permettra au Club de tennis de se développer, en offrant plus de créneaux horaires, et de désenclaver la salle des sports d'au moins 15 heures.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du mandat, plus de 7 millions d'euros ont été dédiés aux investissements. Tout ne peut pas se faire en même temps, la construction du tennis couvert est proposée en fin de mandat, mais compte-tenu des moyens financiers et humains dont dispose la commune, il aurait été très difficile de le réaliser avant.

Après vote secret et dépouillement, le budget principal est accepté à 11 voix pour et 6 contre.

Budgets annexes

Les budgets annexes n'appellent aucune remarque et sont votés globalement à l'unanimité

Les budgets et compte administratifs sont consultables en mairie. Une présentation simplifiée peut être envoyée par mail sur demande (secretariat@treffort-cuisiat.fr)

Cotisation Sevron Solnan

G. BURDY, délégué du Syndicat rappelle que l'année dernière le syndicat avait invité toutes les communes à adopter le même fonctionnement, en acceptant de fiscaliser la globalité de la cotisation (fonctionnement et investissement). Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour fiscaliser la somme de 20 521 €

Baux de chasse

Monsieur le Maire souhaite faire un rappel : les baux de chasse couvrant une surface d'environ 900 ha doivent être renouvelés tous les 9 ans et sont arrivés à échéance le 31/12/2013. Pour lui, la solution la plus simple et la plus irresponsable aurait été de renouveler ces baux dans les mêmes conditions. Mais cela aurait été sans tenir compte d'avis importants et nombreux sur le problème de la chasse. La question n'est pas de supprimer un jour de chasse, mais de le déplacer sur un autre jour que le dimanche. Avec la crise économique, de nombreuses personnes s'orientent vers des loisirs gratuits, à savoir, la marche et le VTT et le fait d'avoir des battues créent une certaine gêne et appréhension. Les présidents de chasse ont donc été conviés et le Conseil Municipal a entériné la décision d'insérer une clause de revoyure dans les baux, ce qui permettra au prochain maire d'envisager, d'ici un an, la possibilité de permuter un des jours de la semaine avec le dimanche. La société de chasse de Cuisiat a accepté et a retourné le bail signé en mairie.

Monsieur le Maire se félicite d'ailleurs que ce sujet fasse partie intégrante du programme des deux listes.

Rétrocession des voies St Michel par Bourg Habitat

Les travaux du lotissement étant terminés, il convient de régulariser l'acte de cession gratuite au profit de la commune des voies de ST Michel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette rétrocession.

Statuts de la CCTER

Monsieur le Maire informe le conseil que les nouveaux locaux de la CCTER sont situés au N° 12 de la place du Champ de foire à Treffort-Cuisiat. Il convient donc de modifier l'article 2 des statuts de la CCTER qui indiquait le siège social en mairie de Treffort.

Le conseil accepte de délibérer sur des sujets non inscrits à l'ordre du jour

Vente de la pharmacie

Monsieur le Maire rappelle au conseil le crédit-bail immobilier au profit de la SCI NOVIPHARM établi le 8 février 1999 relatif à l'immeuble abritant la pharmacie. M. et Mme PASCAL ont demandé de lever l'option d'achat prévu au crédit-bail.

Après en avoir délibéré, vu l'article 19 du crédit-bail, considérant le respect des délais et des conditions suspensives, le conseil municipal

- donne son accord pour la cession de l'ensemble immobilier, comme prévu au crédit-bail, au prix de un euro.
- Autorise le maire à prendre attache auprès de l'office notarial de Treffort-Cuisiat et à signer tout document relatif à cette affaire.
- Confirme le souhait que cet immeuble reste affecté à une activité commerciale

Elections municipales

Les bureaux de vote sont constitués, la présidence de Treffort sera assurée par R. MAIRE et celle de Cuisiat par G. TEISSIER. Le dépouillement aura lieu à 18 H.

N'ayant que 2 listes en lice, il est à supposer qu'un seul tour suffira. L'élection du maire et des adjoints pourra donc avoir lieu le VENDREDI 28 MARS à 20 H

Questions diverses

Des félicitations ont été reçues pour le retour de la Croix de MONTMERLE

Le Conseil Général a donné son accord pour les transports scolaires à la rentrée 2014. Le problème se pose pour le mercredi, le car ne pouvant prendre les enfants qu'à 13 h 15, ce qui les oblige à manger à la cantine.

Commission urbanisme : Les co-lotis ont donné leur accord pour le permis d'aménager

Commission voirie : ont été programmés des travaux sur le chemin du Douvre, une partie du bief du grand pré, une portion du chemin du mas tabouret. Le Conseil Général n'a toujours pas répondu pour la réfection de la route des Esses.

City stade à Cuisiat : Les travaux seront réalisés dans la semaine.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant l'assemblée. Il se félicite de la réalisation de nombreux projets qui ont pu être menés dans un bon esprit d'équipe, avec le souci constant de la préservation de l'intérêt public. Il part tranquille et confiant en l'avenir de Treffort-Cuisiat. Il souhaite bonne chance aux candidats.

La séance est levée à 22 H 00

Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2014

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Raymond MAIRE, maire.

Membres présents : R. MARECHAL, D. MICHON, D. POBEL, Ph. ROBIN, C. BOULET, R. MAIRE, G. BURDY, M. WIEL, D. GAUDET, P. PONCIN, J.L. STUTZ, J. GAUGE, F. DELLEY, C. CHEVALLET, D. MICHON, C. LESCOUEZEC

Commission consultative : G. LACROIX, K. ARDON, G. THEVENARD

Excusé : C. HUTIN pouvoir donné à G. BURDY

Absente : F. DELLEY

Assistaient également : C. SELLIER, C. JOURNET

Secrétaire de séance : G. TEISSIER

Convocation et affichage : 6 mars 2014

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé - 1 abstention pour absence

Vote des comptes de gestion

Les comptes de gestion établis par le percepteur sont présentés et n'appellent aucune observation de la part des élus.

Le maire précise que les comptes administratifs et comptes de gestion sont en concordance.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

Il donne la parole à l'adjoint aux finances et quitte la salle.

Vote des comptes administratifs et affectation de résultats

P. ROBIN adjoint aux finances présente les résultats.

Les comptes administratifs et les affectations de résultats sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité

Budget principal 2014

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu un fascicule avant le conseil municipal du 20 février dernier. Aucune remarque n'ayant été faite depuis et aucune dotation n'ayant été encore notifiée, le budget est présenté au vote sur la base du livret établi pour le débat d'orientations budgétaires.

La seule modification concerne les subventions aux associations dont la liste a été envoyée aux élus par mail le 11 mars.

Subventions 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, au vu des dossiers de demandes, octroie les subventions suivantes :

ADAPA	560 €	
LA TREFFORTINE	18 852 €	
CANTINE SCOLAIRE	6 000 €	+ valorisation de la mise à disposition du personnel pour environ 13 000 €. A ce sujet, A. Moncel informe que la charge de surveillance incombe à la collectivité et que par conséquent, il faudrait sans doute revoir le montant de la valorisation de la mise à disposition du personnel. Le conseil vote le principe de cette participation qui sera versée en fin d'année scolaire après révision éventuelle du mode de calcul.
AMICALE DES POMPIERS	1 270 €	
FEU D'ARTIFICE	5 000 €	
MUSICOLLINES	7 650 €	
COMITE DE FLEURISSEMENT	3 000 €	
FOOT	1 000 €	
VOYAGES SCOLAIRES		Concerne une intervention de M. LAIROT à 500 €, sera versée sur les mêmes principes qu'habituellement, à savoir 1/3 de la dépense réelle
ASSOCIATION POMPIERS DE COLIGNY	100 €	
TRIATHLON	4 000 €	
PREVENTION ROUTIERE	100 €	

Taux d'imposition

Monsieur le maire rappelle qu'en début de mandat, il avait été décidé de ne pas modifier les taux d'imposition. Il informe donc que le budget a été préparé sans modification de ces taux.

Rappel des taux :

- ✚ 11.15 % taxe d'habitation
- ✚ 13.75 % taxe foncière bâtie
- ✚ 45.40 % taxe foncière non bâtie

Budget d'investissement

Monsieur le Maire propose un vote global mais invite les conseillers à s'exprimer si un investissement doit faire débat.

Monique WEIL prend la parole et demande que le vote du budget principal soit fait à bulletin secret. Accord du Maire.

Elle revient sur la construction du tennis couvert : cet investissement important n'est pas une priorité et ne sera dédié qu'à un seul sport. De plus, les frais de fonctionnement seront totalement supportés par la commune, alors qu'une mutualisation aurait pu être envisagée par l'intermédiaire de la Communauté de Communes qui vient d'ailleurs d'investir plus de 2 millions d'euros dans une salle des sports à St Etienne du Bois. On aurait pu envisager

d'agrandir ou d'aménager la salle des sports actuelle au lieu de construire un nouvel équipement sur Treffort.

Il est rappelé que la CCTER n'a pas compétence pour construire le tennis couvert mais qu'elle participe par l'intermédiaire du fonds de concours pour un montant d'environ 95 000 € ; Ce fonds de concours devra être utilisé avant 2015, aucune certitude quant à son renouvellement n'a été obtenue. Le tennis couvert sera une salle communale qui sera mis à la disposition de toutes les associations communales. Les créneaux horaires pour l'utilisation seront fixés par la municipalité au vu des besoins. Le club-house sera également mutualisé, ce qui permettra d'avoir un local d'accueil lors de manifestations sportives. Cet équipement permettra au Club de tennis de se développer, en offrant plus de créneaux horaires, et de désenclaver la salle des sports d'au moins 15 heures.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du mandat, plus de 7 millions d'euros ont été dédiés aux investissements. Tout ne peut pas se faire en même temps, la construction du tennis couvert est proposée en fin de mandat, mais compte-tenu des moyens financiers et humains dont dispose la commune, il aurait été très difficile de le réaliser avant.

Après vote secret et dépouillement, le budget principal est accepté à 11 voix pour et 6 contre.

Budgets annexes

Les budgets annexes n'appellent aucune remarque et sont votés globalement à l'unanimité

Les budgets et compte administratifs sont consultables en mairie. Une présentation simplifiée peut être envoyée par mail sur demande (secretariat@treffort-cuisiat.fr)

Cotisation Sevron Solnan

G. BURDY, délégué du Syndicat rappelle que l'année dernière le syndicat avait invité toutes les communes à adopter le même fonctionnement, en acceptant de fiscaliser la globalité de la cotisation (fonctionnement et investissement). Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour fiscaliser la somme de 20 521 €

Baux de chasse

Monsieur le Maire souhaite faire un rappel : les baux de chasse couvrant une surface d'environ 900 ha doivent être renouvelés tous les 9 ans et sont arrivés à échéance le 31/12/2013. Pour lui, la solution la plus simple et la plus irresponsable aurait été de renouveler ces baux dans les mêmes conditions. Mais cela aurait été sans tenir compte d'avis importants et nombreux sur le problème de la chasse. La question n'est pas de supprimer un jour de chasse, mais de le déplacer sur un autre jour que le dimanche. Avec la crise économique, de nombreuses personnes s'orientent vers des loisirs gratuits, à savoir, la marche et le VTT et le fait d'avoir des battues créent une certaine gêne et appréhension. Les présidents de chasse ont donc été conviés et le Conseil Municipal a entériné la décision d'insérer une clause de revoyure dans les baux, ce qui permettra au prochain maire d'envisager, d'ici un an, la possibilité de permuter un des jours de la semaine avec le dimanche. La société de chasse de Cuisiat a accepté et a retourné le bail signé en mairie.

Monsieur le Maire se félicite d'ailleurs que ce sujet fasse partie intégrante du programme des deux listes.

Rétrocession des voies St Michel par Bourg Habitat

Les travaux du lotissement étant terminés, il convient de régulariser l'acte de cession gratuite au profit de la commune des voies de ST Michel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette rétrocession.

Statuts de la CCTER

Monsieur le Maire informe le conseil que les nouveaux locaux de la CCTER sont situés au N° 12 de la place du Champ de foire à Treffort-Cuisiat. Il convient donc de modifier l'article 2 des statuts de la CCTER qui indiquait le siège social en mairie de Treffort.

Le conseil accepte de délibérer sur des sujets non inscrits à l'ordre du jour

Vente de la pharmacie

Monsieur le Maire rappelle au conseil le crédit-bail immobilier au profit de la SCI NOVIPHARM établi le 8 février 1999 relatif à l'immeuble abritant la pharmacie. M. et Mme PASCAL ont demandé de lever l'option d'achat prévu au crédit-bail.

Après en avoir délibéré, vu l'article 19 du crédit-bail, considérant le respect des délais et des conditions suspensives, le conseil municipal

- donne son accord pour la cession de l'ensemble immobilier, comme prévu au crédit-bail, au prix de un euro.
- Autorise le maire à prendre attache auprès de l'office notarial de Treffort-Cuisiat et à signer tout document relatif à cette affaire.
- Confirme le souhait que cet immeuble reste affecté à une activité commerciale

Elections municipales

Les bureaux de vote sont constitués, la présidence de Treffort sera assurée par R. MAIRE et celle de Cuisiat par G. TEISSIER. Le dépouillement aura lieu à 18 H.

N'ayant que 2 listes en lice, il est à supposer qu'un seul tour suffira. L'élection du maire et des adjoints pourra donc avoir lieu le VENDREDI 28 MARS à 20 H

Questions diverses

Des félicitations ont été reçues pour le retour de la Croix de MONTMERLE

Le Conseil Général a donné son accord pour les transports scolaires à la rentrée 2014. Le problème se pose pour le mercredi, le car ne pouvant prendre les enfants qu'à 13 h 15, ce qui les oblige à manger à la cantine.

Commission urbanisme : Les co-lotis ont donné leur accord pour le permis d'aménager

Commission voirie : ont été programmés des travaux sur le chemin du Douvre, une partie du bief du grand pré, une portion du chemin du mas tabouret. Le Conseil Général n'a toujours pas répondu pour la réfection de la route des Esses.

City stade à Cuisiat : Les travaux seront réalisés dans la semaine.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant l'assemblée. Il se félicite de la réalisation de nombreux projets qui ont pu être menés dans un bon esprit d'équipe, avec le souci constant de la préservation de l'intérêt public. Il part tranquille et confiant en l'avenir de Treffort-Cuisiat. Il souhaite bonne chance aux candidats.

La séance est levée à 22 H 00

Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2014

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Raymond MAIRE, maire.

Membres présents : R. MARECHAL, D. MICHON, D. POBEL, Ph. ROBIN, C. BOULET, R. MAIRE, G. BURDY, M. WIEL, D. GAUDET, P. PONCIN, J.L. STUTZ, J. GAUGE, F. DELLEY, C. CHEVALLET, D. MICHON, C. LESCOUEZEC

Commission consultative : G. LACROIX, K. ARDON, G. THEVENARD

Excusé : C. HUTIN pouvoir donné à G. BURDY

Absente : F. DELLEY

Assistaient également : C. SELLIER, C. JOURNET

Secrétaire de séance : G. TEISSIER

Convocation et affichage : 6 mars 2014

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé - 1 abstention pour absence

Vote des comptes de gestion

Les comptes de gestion établis par le percepteur sont présentés et n'appellent aucune observation de la part des élus.

Le maire précise que les comptes administratifs et comptes de gestion sont en concordance.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

Il donne la parole à l'adjoint aux finances et quitte la salle.

Vote des comptes administratifs et affectation de résultats

P. ROBIN adjoint aux finances présente les résultats.

Les comptes administratifs et les affectations de résultats sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité

Budget principal 2014

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu un fascicule avant le conseil municipal du 20 février dernier. Aucune remarque n'ayant été faite depuis et aucune dotation n'ayant été encore notifiée, le budget est présenté au vote sur la base du livret établi pour le débat d'orientations budgétaires.

La seule modification concerne les subventions aux associations dont la liste a été envoyée aux élus par mail le 11 mars.

Subventions 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, au vu des dossiers de demandes, octroie les subventions suivantes :

ADAPA	560 €	
LA TREFFORTINE	18 852 €	
CANTINE SCOLAIRE	6 000 €	+ valorisation de la mise à disposition du personnel pour environ 13 000 €. A ce sujet, A. Moncel informe que la charge de surveillance incombe à la collectivité et que par conséquent, il faudrait sans doute revoir le montant de la valorisation de la mise à disposition du personnel. Le conseil vote le principe de cette participation qui sera versée en fin d'année scolaire après révision éventuelle du mode de calcul.
AMICALE DES POMPIERS	1 270 €	
FEU D'ARTIFICE	5 000 €	
MUSICOLLINES	7 650 €	
COMITE DE FLEURISSEMENT	3 000 €	
FOOT	1 000 €	
VOYAGES SCOLAIRES		Concerne une intervention de M. LAIROT à 500 €, sera versée sur les mêmes principes qu'habituellement, à savoir 1/3 de la dépense réelle
ASSOCIATION POMPIERS DE COLIGNY	100 €	
TRIATHLON	4 000 €	
PREVENTION ROUTIERE	100 €	

Taux d'imposition

Monsieur le maire rappelle qu'en début de mandat, il avait été décidé de ne pas modifier les taux d'imposition. Il informe donc que le budget a été préparé sans modification de ces taux.

Rappel des taux :

- ✚ 11.15 % taxe d'habitation
- ✚ 13.75 % taxe foncière bâtie
- ✚ 45.40 % taxe foncière non bâtie

Budget d'investissement

Monsieur le Maire propose un vote global mais invite les conseillers à s'exprimer si un investissement doit faire débat.

Monique WEIL prend la parole et demande que le vote du budget principal soit fait à bulletin secret. Accord du Maire.

Elle revient sur la construction du tennis couvert : cet investissement important n'est pas une priorité et ne sera dédié qu'à un seul sport. De plus, les frais de fonctionnement seront totalement supportés par la commune, alors qu'une mutualisation aurait pu être envisagée par l'intermédiaire de la Communauté de Communes qui vient d'ailleurs d'investir plus de 2 millions d'euros dans une salle des sports à St Etienne du Bois. On aurait pu envisager

d'agrandir ou d'aménager la salle des sports actuelle au lieu de construire un nouvel équipement sur Treffort.

Il est rappelé que la CCTER n'a pas compétence pour construire le tennis couvert mais qu'elle participe par l'intermédiaire du fonds de concours pour un montant d'environ 95 000 € ; Ce fonds de concours devra être utilisé avant 2015, aucune certitude quant à son renouvellement n'a été obtenue. Le tennis couvert sera une salle communale qui sera mis à la disposition de toutes les associations communales. Les créneaux horaires pour l'utilisation seront fixés par la municipalité au vu des besoins. Le club-house sera également mutualisé, ce qui permettra d'avoir un local d'accueil lors de manifestations sportives. Cet équipement permettra au Club de tennis de se développer, en offrant plus de créneaux horaires, et de désenclaver la salle des sports d'au moins 15 heures.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du mandat, plus de 7 millions d'euros ont été dédiés aux investissements. Tout ne peut pas se faire en même temps, la construction du tennis couvert est proposée en fin de mandat, mais compte-tenu des moyens financiers et humains dont dispose la commune, il aurait été très difficile de le réaliser avant.

Après vote secret et dépouillement, le budget principal est accepté à 11 voix pour et 6 contre.

Budgets annexes

Les budgets annexes n'appellent aucune remarque et sont votés globalement à l'unanimité

Les budgets et compte administratifs sont consultables en mairie. Une présentation simplifiée peut être envoyée par mail sur demande (secretariat@treffort-cuisiat.fr)

Cotisation Sevron Solnan

G. BURDY, délégué du Syndicat rappelle que l'année dernière le syndicat avait invité toutes les communes à adopter le même fonctionnement, en acceptant de fiscaliser la globalité de la cotisation (fonctionnement et investissement). Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour fiscaliser la somme de 20 521 €

Baux de chasse

Monsieur le Maire souhaite faire un rappel : les baux de chasse couvrant une surface d'environ 900 ha doivent être renouvelés tous les 9 ans et sont arrivés à échéance le 31/12/2013. Pour lui, la solution la plus simple et la plus irresponsable aurait été de renouveler ces baux dans les mêmes conditions. Mais cela aurait été sans tenir compte d'avis importants et nombreux sur le problème de la chasse. La question n'est pas de supprimer un jour de chasse, mais de le déplacer sur un autre jour que le dimanche. Avec la crise économique, de nombreuses personnes s'orientent vers des loisirs gratuits, à savoir, la marche et le VTT et le fait d'avoir des battues créent une certaine gêne et appréhension. Les présidents de chasse ont donc été conviés et le Conseil Municipal a entériné la décision d'insérer une clause de revoyure dans les baux, ce qui permettra au prochain maire d'envisager, d'ici un an, la possibilité de permuter un des jours de la semaine avec le dimanche. La société de chasse de Cuisiat a accepté et a retourné le bail signé en mairie.

Monsieur le Maire se félicite d'ailleurs que ce sujet fasse partie intégrante du programme des deux listes.

Rétrocession des voies St Michel par Bourg Habitat

Les travaux du lotissement étant terminés, il convient de régulariser l'acte de cession gratuite au profit de la commune des voies de ST Michel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette rétrocession.

Statuts de la CCTER

Monsieur le Maire informe le conseil que les nouveaux locaux de la CCTER sont situés au N° 12 de la place du Champ de foire à Treffort-Cuisiat. Il convient donc de modifier l'article 2 des statuts de la CCTER qui indiquait le siège social en mairie de Treffort.

Le conseil accepte de délibérer sur des sujets non inscrits à l'ordre du jour

Vente de la pharmacie

Monsieur le Maire rappelle au conseil le crédit-bail immobilier au profit de la SCI NOVIPHARM établi le 8 février 1999 relatif à l'immeuble abritant la pharmacie. M. et Mme PASCAL ont demandé de lever l'option d'achat prévu au crédit-bail.

Après en avoir délibéré, vu l'article 19 du crédit-bail, considérant le respect des délais et des conditions suspensives, le conseil municipal

- donne son accord pour la cession de l'ensemble immobilier, comme prévu au crédit-bail, au prix de un euro.
- Autorise le maire à prendre attache auprès de l'office notarial de Treffort-Cuisiat et à signer tout document relatif à cette affaire.
- Confirme le souhait que cet immeuble reste affecté à une activité commerciale

Elections municipales

Les bureaux de vote sont constitués, la présidence de Treffort sera assurée par R. MAIRE et celle de Cuisiat par G. TEISSIER. Le dépouillement aura lieu à 18 H.

N'ayant que 2 listes en lice, il est à supposer qu'un seul tour suffira. L'élection du maire et des adjoints pourra donc avoir lieu le VENDREDI 28 MARS à 20 H

Questions diverses

Des félicitations ont été reçues pour le retour de la Croix de MONTMERLE

Le Conseil Général a donné son accord pour les transports scolaires à la rentrée 2014. Le problème se pose pour le mercredi, le car ne pouvant prendre les enfants qu'à 13 h 15, ce qui les oblige à manger à la cantine.

Commission urbanisme : Les co-lotis ont donné leur accord pour le permis d'aménager

Commission voirie : ont été programmés des travaux sur le chemin du Douvre, une partie du bief du grand pré, une portion du chemin du mas tabouret. Le Conseil Général n'a toujours pas répondu pour la réfection de la route des Esses.

City stade à Cuisiat : Les travaux seront réalisés dans la semaine.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant l'assemblée. Il se félicite de la réalisation de nombreux projets qui ont pu être menés dans un bon esprit d'équipe, avec le souci constant de la préservation de l'intérêt public. Il part tranquille et confiant en l'avenir de Treffort-Cuisiat. Il souhaite bonne chance aux candidats.

La séance est levée à 22 H 00